



MI 11-2022-33 : crédit de CHF 3'910'000.- TTC pour l'école de Luchepelet – Achat des containers et mobilier, aménagement

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le crédit de CHF 939'000.- TTC approuvé par le Conseil municipal le 21 décembre 2021 (*MI 6-2021-17 – Ecole de Luchepelet – Installation de containers*),
- Vu l'autorisation de construire APA 317572 du 19 mai 2022,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 23 septembre 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration – FA » du 2 octobre 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 24 oui (unanimité des membres présents)

1. De réaliser les travaux pour l'école de Luchepelet – Achat des containers et mobilier, aménagement.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'910'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir les travaux sur une durée de 10 annuités et le mobilier sur 8 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2023.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 3'910'000.- TTC afin de permettre l'exécution de ces travaux.

EXPOSE DES MOTIFS

Les sollicitations du trafic, tant privé qu'agricole, ainsi que les conditions climatiques mettent à mal notre réseau routier, ce qui implique de réaliser un entretien régulier et annuel de nos routes et chemins.

Nous avons engagé en 2010 le recensement de l'ensemble des routes communales en enrobés bitumineux, qu'il s'agisse d'un point de vue visuel et structurel. Un plan quinquennal de gestion du réseau routier a permis de remonter le niveau de service de nos routes par un investissement plus important durant les 5 années dudit plan.

Il a été décidé de procéder annuellement à l'évaluation des tronçons de circulation et de prévoir leur réfection si nécessaire.

Après avoir visité l'ensemble des chemins communaux, le Département Infrastructures et Bâtiments en collaboration avec les Services extérieurs vous soumet une demande de crédit pour la réfection des chemins.

Les interventions décrites correspondent au meilleur compromis entre les paramètres techniques, économiques ainsi que les priorités communales.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous demandons de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif